

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-40

HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 10 juillet 2023

Date convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 27 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2023ko uztailaren 10an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (12) : DUCLOS Bernadette, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, Carole IRIART BONNECAZE DEBAT, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (3) : HAPETTE Maylis, MONGABURE Vincent, SAPPARRART Bertrand

Procurations : HAPETTE Maylis à Jean Pierre HARRIET, SAPPARRART Bertrand à Carole IRIART BONNECAZE DEBAT

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : SAINT ESTEBEN Marie

OBJET : TIERS-LIEU CAFE-BISTROT EPICERIE LOCALE AMALURRA / plan de financement prévisionnel volet équipement matériel

Le Maire expose que le projet de TIERS-LIEU CAFE-BISTROT EPICERIE LOCALE AMALURRA avance correctement. LABEL équipe a présenté à la commission projet le dossier de consultation des entreprises le 4 juillet dernier afin que la consultation soit lancée courant septembre.

Afin de déposer des demandes de subvention, le Maire indique qu'il convient de préparer un plan de financement prévisionnel pour le volet équipement.

Il précise que le tableau ci-dessous présente des montants estimatifs.

DEPENSES équipements / matériels HT		RECETTES	
LURRA _épicerie-produits locaux	17 000,00 €	CAPB	23 000,00 €
MINTZO_café-bistro	34 000,00 €	ANCT	25 000,00 €
AMALUR_tiers-lieu	9 000,00 €	Autofinancement	12 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	60 000,00 €

L'assemblée, après en avoir entendu largement ces explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel précédemment exposé par le Maire,

AUTORISE le Maire à communiquer ce plan de financement prévisionnel.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 12

Nombre de procuration : 2

Nombre de suffrage exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 12 juillet 2023,

Le Maire,

Mr Jean-Pierre HARRIET

